



Comité Départemental
du Val de Marne
Saison 2016-2017

BULLETIN D'INSCRIPTION
STAGE FORMATION TIV
Samedi 21 et dimanche 22 JANVIER 2017

CANDIDAT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____ Adresse mel : _____

N° licence FFESSM : _____ Niveau : _____ Délivré en : _____

Signature :

Fait à : _____ Le : _____

LE PRESIDENT DU CLUB

Nom du Club : _____ N° Club : _____

Nom : _____ Signature & Tampon du club :

Prénom : _____

Atteste la présence du stagiaire ci-dessus nommé
à la formation TIV organisé par le Codep 94

Fait à : _____ Le : _____

Le prix de cette formation est de **95 €** par candidat.

Le règlement (un **chèque du Club** à l'ordre du Comité Départemental 94 – FFESSM) est
à envoyer avec le bulletin d'inscription à :

Daniel BLANDIN – 83, Rue Victor Hugo – 77340 PONTAULT COMBAULT

Pas d'envoi direct au Comité Départemental

LIEU, HORAIRES ET ORGANISATION

Le stage se déroulera : 38-40, rue Saint Simon ; 94000 - Créteil

Les horaires sont : 9h00-18h00 le samedi et le dimanche

Le tarif comprend :

- L'organisation logistique
- Les cartes TIV et la documentation fournie en fin de session
- Les repas des samedi et dimanche midi, les café, thé et autres collations

Un reçu attestant du paiement sera fournit **à la clôture du stage.**

DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DU STAGE

Il est rappelé que les candidats devront venir le jour de l'examen avec :

- Leurs papiers d'identités.
- Leur licence en cours de validité.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est fixée au **samedi 14 janvier 2016** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé.

NOMBRE LIMITE DES PARTICIPANTS

Pour conserver la bonne qualité des formations et des travaux pratiques effectués durant ce stage, **le nombre de participants est volontairement limité à 20.**

Le Comité Départemental se réserve le droit d'annuler la stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard le 20 janvier 2016. Votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.

CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à technique.codep94@gmail.com.